



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants

Question écrite n° 5842

Texte de la question

Mme Christine Boutin M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la dégradation de la situation des professeurs de collège, notamment dans les Yvelines. Un simple maintien de leur pouvoir d'achat exigerait une majoration de 10 p 100 de leur traitement. Les différences de statuts marquent des inégalités entre personnes qui font le même travail avec les mêmes élèves. Dans certains collèges, les heures supplémentaires dues au conseil de classe, ou pour pallier le manque de postes ainsi que les traitements, sont payées systématiquement en retard. Bien souvent, des enseignements ne sont pas assurés par manque de moyens, et les effectifs augmentent dans les classes. Elle demande quelles sont les mesures et les échéances qui sont prévues pour assurer une véritable revalorisation financière et statutaire de la fonction de professeur.

Texte de la réponse

Reponse. - La revalorisation de la situation des enseignants a fait l'objet, dans le cadre du budget de 1989, d'une provision de 400 millions de francs marquant la volonté du Gouvernement d'entreprendre dès cette année la mise en œuvre de cette action prioritaire. Après une première série de réunions au mois de novembre 1988, des négociations sont actuellement conduites avec les organisations syndicales représentatives, en vue d'aboutir à des décisions rapides sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5842

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3387